



CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Cette charte exprime la reconnaissance de l'importance de la vie associative boucaïne. Le nombre d'associations à Bouc Bel Air et leur diversité constituent une richesse remarquable, et les placent au rang de véritables partenaires de la municipalité. Elles assurent une solidarité et une convivialité que d'autres formes sociales ne permettent pas. De plus, les associations participent au développement de la commune de Bouc Bel Air tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble.

La ville de Bouc Bel Air, dans sa politique culturelle et sportive, accompagne et encourage le développement de la vie associative, en établissant un partenariat constructif dans le respect de l'autonomie et de la diversité des associations.

Par cette charte, la ville de Bouc Bel Air souhaite s'inscrire dans une démarche fondant le partenariat entre les associations et la commune. Elle propose un cadre stable et transparent pour les relations entre les associations et la municipalité. Elle doit permettre à chaque association de savoir ce qu'elle est en droit d'attendre de la municipalité et ce que la municipalité, en contrepartie, pourra exiger en accordant son aide

Fondée sur les valeurs républicaines, cette charte s'applique à l'ensemble des associations à but non lucratif, actives sur la commune de Bouc Bel Air et subventionnées ou aidées par la municipalité. La signature de cette charte n'exclut pas la signature de conventions particulières (attribution de subventions, mise à disposition d'une salle, prêt de matériel, etc.).

I- Valeurs partagées

La municipalité et les associations réaffirment tout le sens de *la loi du 1^{er} juillet 1901* :
- « *les associations sont l'émanation d'un projet collectif basé sur l'engagement citoyen. Leur principal moteur est le bénévolat. Elles sont ouvertes, dans la mesure de leurs capacités et en accord avec leurs statuts, à toute personne souhaitant y adhérer et sont en prise sur la vie de la cité. Leur fonctionnement est démocratique. Elles ont au cœur de leurs valeurs, les principes de respect, de tolérance et de solidarité.* »



La municipalité est garante de la liberté d'initiative et de l'indépendance des associations dans les limites du droit. Mais la qualité du partenariat entre les municipalités et les associations repose également sur des objectifs partagés, dans le souci d'un développement qualitatif et d'une interaction toujours plus constructive entre les différentes initiatives.

II- Politique de la Ville - Mieux vivre ensemble

Les associations et la municipalité s'engagent à encourager la participation à la vie associative et le bénévolat. Ils s'engagent entre autre à agir en direction de trois publics prioritaires qui sont : les jeunes par des actions de réussite éducative, de prévention et d'insertion ; les personnes en situation de handicap, en favorisant leur mobilité et leur accès aux activités sportives et culturelles ; ainsi que les personnes âgées, en valorisant leur rôle dans la vie de la commune.

L'objectif de la municipalité étant de favoriser la coopération entre les associations et la mutualisation des moyens. L'important étant d'agir dans l'esprit du développement durable et de faire rayonner l'image de Bouc Bel Air.

1 – Engagement de la Ville de Bouc Bel Air

La Ville de Bouc Bel Air reconnaît le rôle irremplaçable des associations dans la vie de la commune en tant que créatrices de lien social et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour soutenir, promouvoir, développer les initiatives associatives, dans les limites de ses possibilités légales, matérielles et financières.

Elle apporte des aides directes (subvention de fonctionnement, de projet), et indirectes (prêt de matériels, de locaux ou d'espaces publics, de minibus, photocopies) nécessaires au fonctionnement des associations actives de la commune ainsi que l'accompagnement de ses services municipaux (Sports et culture, Promotion de la ville, Techniques, Entretien...).

Ces aides sont attribuées avec un souci de transparence.

La municipalité de Bouc Bel Air affirme ses priorités d'intervention en faveur de l'intérêt général avec l'accès pour tous à la culture, aux sports, aux loisirs, sans pour autant entraver l'offre associative.



La Ville de Bouc Bel Air s'engage à...

... Associer le mouvement associatif à la dynamique municipale.

... Favoriser la participation du tissu associatif aux événements publics et manifestations d'intérêt collectif,

... Encourager, voire susciter les rencontres et coopérations inter associatives et toute initiative visant à mutualiser ressources et compétences.

Afin de permettre à la municipalité d'apporter un soutien correspondant le plus possible aux vœux des associations, dans les meilleures conditions possibles d'efficacité et de sérénité, celles-ci s'engagent à faire preuve de **transparence, d'autonomie et de responsabilité.**

2 – Engagement des Associations

Les associations contribuent pleinement à la vie de la commune en participant à des événements communaux (Téléthon, Fêtes estivales) ou en intervenant dans le cadre des activités périscolaires dans les groupes scolaires.

Présentes sur tous les champs de l'activité humaine, elles concourent notamment à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, à la mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'à la transmission des traditions et des cultures. Elles sont une véritable passerelle d'accès à la culture, au sport et à la rencontre de l'autre par les activités et animations qu'elles proposent. Par ailleurs, certaines d'entre elles, assurent plus spécifiquement un rôle social majeur auprès de publics fragiles, souffrant d'isolement ou d'exclusion. Elles ont toutes à cœur de participer pleinement au mieux vivre ensemble.

En outre, les associations sont conscientes de constituer un atout indéniable en termes de renommée, de retombées touristiques et économiques pour la Ville.

Ces projets collectifs reposent sur un véritable engagement citoyen et la dynamique irremplaçable du bénévolat que les associations développent et valorisent.



BOUC BEL AIR

VILLE  NATURE

Les associations sont aussi des « écoles » de la citoyenneté. Elles s'engagent à faire vivre en leur sein démocratie et transparence, à garantir pour leurs membres l'accès à l'information, au débat, à la décision.

Elles veilleront à favoriser les actions entre associations en proposant des stages ou des activités en communs.

3 – Le soutien financier

Par soutien financier, on entend une subvention annuelle de fonctionnement et éventuellement dans les cas de projets spécifiques, d'une subvention exceptionnelle. **Une subvention ne constitue en aucun cas un droit acquis pour une association.**

Chaque association peut également bénéficier de subventions indirectes, à savoir, par le prêt de salles municipales, par le prêt de matériel (tables, chaises etc.) ou la mise à disposition des deux minibus, si les associations en font la demande.

Toute association doit avoir une gestion équilibrée. En se créant, elle doit avoir pour principe l'autonomie financière grâce à ses cotisations, dons, autofinancement issu d'actions diverses ou encore de subventions de différentes structure (Département, etc.).

Dans le respect de cette indépendance absolue, la commune n'est donc pas tenue de verser une subvention.

Si elle le fait pour soutenir un projet, des actions ponctuelles ou régulières, elle reste libre de reconduire ou non, tout ou partie du soutien accordé.



Conclusion

La présente charte permet de rappeler que, face à la diversité du monde associatif, l'action de la commune est guidée par des objectifs de proximité, d'adaptation, de réactivité et d'équité. Responsable locale de la conduite des politiques publiques, la commune prend en considération, autant que faire se peut et selon ses moyens, chaque sollicitation, dans le respect de l'intérêt général.

Fait à Bouc Bel Air, le¹

Pour la Commune,

Lu et approuvé

M. Richard MALLIÉ



Pour le bénéficiaire

¹ Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



ID : 013-211300157-20230612-23_03_34-DE